

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à vingt heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LES GARENNES SUR LOIRE, se sont réunis sous la présidence de Madame Jocelyne PERRON, Vice-Présidente, à la mairie des Garennes sur Loire, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre.

Étaient présents :

Madame PERRON Jocelyne, Adjointe au Maire,
Messieurs LÉZÉ Joël, PRONO Michel, Maires délégués,
Mesdames et Monsieur CHOQUET Amandine, GRIFFON Jérôme, PAPIN Nathalie, conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs BARBIER-PRIEUR Martine, BEAULANT Anick, Messieurs BELLEGO Patrice, BIZZINI Chantal, GUIARD Mathilde, LECROQ Guy, membres extérieurs.

Étaient excusés :

Mesdames CLAIN Fabienne, PORCHER Maryvonne, conseillères municipales,
Mesdames DESBOIS Nicole, PELLETIER Marie-Chantal.

Étaient représentés :

Mesdames CLAIN Fabienne, PORCHER Maryvonne, conseillères municipales,
Mesdames DESBOIS Nicole, PELLETIER Marie-Chantal.

Y assistait également : Madame CHESNAIE Delphine, Directrice Générale Adjointe des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur PRONO Michel, Maire délégué.

24.01.01 Administration - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'administration le procès-verbal de la dernière réunion et demande s'il a des observations à formuler.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

24.01.02 Finances – Approbation du Compte de gestion 2023

Madame la Vice-présidente propose au Conseil d'administration de prendre connaissance et d'approuver le compte de gestion 2023 du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire, élaboré par le receveur municipal et dont les caractéristiques sont les suivantes :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 939.57 €	18 100.84 €
Résultat de fonctionnement		3 161.27 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
Résultat d'investissement		0.00 €
EXCÉDENT GLOBAL		3 161.27 €

Elle précise qu'il convient, dans un premier temps, de statuer sur le compte de gestion, puis sur le compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

24.01.03 Finances - Approbation du Compte Administratif 2023

Madame la Vice-présidente propose au Conseil d'administration, après avoir présenté le budget de l'exercice et l'ensemble des pièces comptables qui s'y rattache, d'examiner le projet du compte administratif de l'exercice de 2023 du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré les finances du Centre Communal d'Action Sociale en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

1 – procèdera au règlement définitif du budget de l'exercice 2023 et en fixera comme suit les résultats :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 939.57 €	18 100.84 €
Excédent de fonctionnement reporté		3 241.66 €
Excédent de clôture de fonctionnement		6 402.93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
Excédent d'investissement reporté		405.00 €
Excédent de clôture d'investissement		405.00 €
EXCÉDENT GLOBAL REPORTÉ		6 807.93 €

2 – approuvera l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

3 – déclarera toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

24.01.04 Finances - Affectation ou reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2023

Après avoir entendu le compte administratif du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTATS DE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	TRANSFERT (Opération d'ordre non budgétaire)	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST.	405.00 €					405.00 €
FONCT.	3 241.66 €		3 161.27 €			6 402.93 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	6 402.93 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 402.93 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	- €

24.01.05 Finances – Vote du Budget Primitif 2024

Madame la Vice-présidente propose d'approuver le projet de budget primitif du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est présenté et l'arrête aux valeurs suivantes :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 700.00 €	22 700.00 €
Dont excédent reporté		6 402.93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	905.00 €	905.00 €
Excédent d'investissement reporté		405.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la proposition.

24.01.06 Point sur les logements

Les logements sociaux de la commune sont gérés par 2 partenaires, Maine et Loire Habitat et Podelhia, pour lesquels des attributions sont en cours en 2024.

Concernant Maine-et-Loire Habitat, 2 logements derrière La poste viennent d'être attribués, l'un à 1 couple avec 1 enfant, l'autre à un homme séparé avec 2 enfants.

Suite à un préavis de départ, un logement T2 à la Résidence des Pimonts a changé de locataire via le contingent préfectoral.

Sur les 6 nouveaux logements du collectif les Places, 5 sont déjà affectés à 2 couples sans enfant, 1 dame avec 1 adolescent porteur de handicap, 1 dame seule, 1 dame avec 1 jeune enfant.

La remise des clés est prévue le 25 mars 2024.

Par ailleurs, Podelhia étudie actuellement la sélection des futurs locataires de la ZAC de la Naubert : 3 T4 (83m²), 6 T3 (63m²), 3 T2 (46 m²). En totalisant les situations des familles proposées et candidates à ces logements neufs, 19 enfants ont été comptabilisés comme potentiellement nouveaux arrivants dans ce lotissement.

Le bailleur prend également en compte des candidats au titre d'Action logement et le public prioritaire du contingent électoral. Aucune date de livraison n'est fixée.

24.01.07 Point sur les services

- Transport solidaire

Le transport solidaire fonctionne toujours aussi bien mais il souffre de l'insuffisance de bénévoles, malgré un appel régulier à volontaires dans le bulletin municipal. Ce souci contraint les agents d'accueil à confier aux chauffeurs de Juigné sur Loire des transports depuis St Jean des Mauvrets, en dépit de l'optimisation souhaitée des trajets.

24.01.08 **Point sur les commissions**

- Aînés

Le CCAS a participé le 18 janvier aux vœux de la résidence la Perrière en offrant l'animation musicale. A leur tour, les membres du Conseil municipal et du CCAS ont été invités à visiter la Résidence le 10 février dernier et ainsi rencontrer la nouvelle équipe de direction. Pour rappel, la structure propose 50 lits en Ehpad et 32 logements en Ehpa.

Le programme des animations « Aînés ensemble » est dévoilé : Art floral à Saint Melaine sur Aubance en Mars, diaporama sur la Jordanie aux Garennes sur Loire en Mai, un temps de jeux à Soulaines sur Aubance en Septembre et un thé dansant à Mûrs-Erigné en Novembre.

- Analyse des Besoins Sociaux

Suite à l'interrogation lors du dernier Conseil d'administration, 5 structures Petite Enfance ont été recensées dont 2 nouvelles depuis Janvier 2024. La présentation de chaque structure est en cours de rédaction.

Jocelyne PERRON sollicite ses collègues pour des propositions d'actions. Après débat, il en ressort les idées suivantes, avec la volonté de diversifier le public destinataire :

- Renouveler l'animation chorale pour les aînés,
- Inviter les personnes isolées à la prochaine séance de cirque sur la commune,
- Verser une bourse au mérite à de jeunes adultes selon des critères à définir,
- Mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16-17 ans.

24.01.09 **Questions diverses**

- Un décret du 28 décembre 2023 prévoit que, à compter du 1^{er} janvier 2024, le montant net social figurant sur les bulletins de paie et les relevés de prestations devient le montant de référence à déclarer pour bénéficier de la prime d'activité et du RSA. Ce principe de « solidarité à la source » vise à simplifier les calculs, en vue à l'horizon 2025, de la mise en place de déclarations préremplies, de manière similaire à la déclaration de l'impôt sur le revenu.
- Les conférences organisées dans le cadre de Terre de jeux auront lieu vendredi 16 Février sur le sport et l'alimentation, puis le 12 Avril sur le sport Santé.
- L'aménagement Les Places / La Limousine devrait démarrer au printemps.
- Le groupe de travail sur la mémoire des enfants disparus en Loire, en 1969 rencontre toujours de nouvelles familles et témoins. Ce groupe a proposé d'associer les communes des Ponts de Cé et Mûrs-Erigné à cette réflexion. De ces rencontres, il est apparu plus sage de différer cet hommage en Juillet 2025.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie évolue. Elle peut accorder des heures dites « de convivialité », aux personnes en perte d'autonomie (heures qui peuvent servir de moment de détente et de loisir (lecture- discussion -jeux).

Fin de la séance à 22h00.

Émargements

Martine BARBIER- PRIEUR	<i>Présente</i>	Anick BEAULANT	<i>Présent</i>	Chantal BIZZINI	<i>Présente</i>
--	-----------------	---------------------------	----------------	----------------------------	-----------------

Amandine CHOQUET	<i>Présente</i>	Fabienne CLAIN	<i>Excusée</i>	Nicole DESBOIS	<i>Excusée</i>
-----------------------------	-----------------	---------------------------	----------------	---------------------------	----------------

Jérôme GRIFFON	<i>Présent</i>	Mathilde GUIARD	<i>Présente</i>	Guy LECROQ	<i>Présent</i>
---------------------------	----------------	----------------------------	-----------------	-----------------------	----------------

Joël LEZE	<i>Présent</i>	Nathalie PAPIN	<i>Présente</i>	Marie-Chantal PELLETIER	<i>Excusée</i>
----------------------	----------------	---------------------------	-----------------	------------------------------------	----------------

Patrice BELLEGO	<i>Présent</i>	Jocelyne PERRON	<i>Présente</i>	Maryvonne PORCHER	<i>Excusée</i>
----------------------------	----------------	----------------------------	-----------------	------------------------------	----------------

Michel PRONO	<i>Présent</i>
-------------------------	----------------

La Vice-Présidente	Jocelyne PERRON	
---------------------------	------------------------	--

Le Secrétaire de séance	Michel PRONO	
--------------------------------	---------------------	--